

La charte des Droits et Libertés de la personne accueillie



1

PRINCIPE DE
NON-DISCRIMINATION

2

DROIT À UNE PRISE EN CHARGE
ET À UN ACCOMPAGNEMENT
ADAPTÉ

3

DROIT À L'INFORMATION

4

PRINCIPE DU LIBRE CHOIX, DU
CONSENTEMENT ECLAIRE ET DE
LA PARTICIPATION DE LA
PERSONNE

5

DROIT À LA
RENONCIATION

6

DROIT AU RESPECT DES
LIENS FAMILIAUX

DROIT À LA PROTECTION

7

DROIT À L'AUTONOMIE

8

PRINCIPE DE PREVENTION
ET DE SOUTIEN

9

DROIT À L'EXERCICE DES DROITS
CIVILS ATTRIBUÉS À LA
PERSONNE ACCUEILLIE

10

DROIT À LA PRATIQUE
RELIGIEUSE

11

RESPECT DE LA DIGNITÉ
DE LA PERSONNE ET DE
SON INTIMITÉ

12





CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS

de la personne accueillie

Annexe 1



Résidence autonomie Lyliane Carpentier
1, rue Jacques Philippe Bréant
27300 BERNAY

Tél : 02 32 46 22 70

Email : residence.autonomie@bernay27.fr